



AVIS CONSEIL GENERAL

Séance du 9 septembre 2026

Réuni en séance le 9 septembre 2026, en présence de 48 membres, le Conseil général a pris les décisions suivantes :

1. Il approuve, par 30 voix pour, 7 contre, 9 abstentions et 1 récusation, les mesures d'assainissement proposées, indispensables au rétablissement de la situation, au remboursement intégral des comptes courants inter-sociétés et à la sécurisation des intérêts communaux, soit :
 - abandons de créances de CHF 6'780'000 en faveur d'ALTIS Groupe SA et de CHF 11'100'000 en faveur de GECAL SA
 - augmentation de capital-actions en espèces d'ALTIS Groupe SA de CHF 2'600'000
 - octroi de nouveaux prêts de CHF 6'000'000 en faveur de ALTIS Groupe SA et d'un prêt convertible de CHF 11'500'000 en faveur de GECAL SA
 - crédit supplémentaire de CHF 300'000 relatif aux dépenses communales liées à la crise
2. Il approuve, à l'unanimité, le coefficient d'impôts pour 2027 de 1.0.
3. Il accepte, à l'unanimité, le taux d'indexation pour 2027 de 176%.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat général pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 9 novembre 2026.

Fait à Val de Bagnes, le 10 septembre 2026

Le Conseil général